

# Les pertes d'exploitation des entreprises ne peuvent pas être remboursées par les assureurs

*La présidente de la Fédération française de l'assurance (FFA) a défendu à nouveau l'incapacité du secteur à rembourser aux entreprises les pertes d'exploitation liées à l'épidémie de coronavirus, estimées désormais à 60 milliards d'euros, mais assure qu'il fait sa part pour aider notamment les PME.*

Temps de lecture : minute

---

13 avril 2020

*"En France, les pertes d'exploitation liées à la pandémie se chiffrent à près de 60 milliards, c'est-à-dire plus que les fonds propres des assureurs non-vie" , a indiqué Florence Lustman, présidente de la Fédération française de l'assurance (FFA) au Figaro. Pour les acteurs du secteur, "indemniser les pertes d'exploitation liées à la pandémie reviendrait à mettre le secteur de l'assurance à terre. Personne n'a intérêt à ce que cela se produise. Nous ne pouvons pas mettre en péril l'argent que les Français nous ont confié, il s'agit en grande partie de leur épargne" , fait-elle valoir.*

*"Il faut comprendre les limites de notre métier. Dans aucun pays au monde les pertes d'exploitation des entreprises qui ne sont pas consécutives à un dommage, comme un incendie par exemple, ne sont couvertes" , soutient la présidente de la FFA, tout en concédant comprendre la "détresse" des petites entreprises. Elle indique d'ailleurs que le secteur travaille "sur des mesures de soutien à l'économie" , annonçant notamment un projet pour "investir plus de 1 milliard d'euros dans les PME et les ETI, notamment celles du secteur de la santé, qui a*

*des besoins criants" . "La Caisse des dépôts et consignations en assurera la coordination générale. Pour aller le plus vite possible, nous allons rouvrir des fonds existants. Et il est possible que nous en lancions de nouveaux" , a-t-elle détaillé.*

Les assureurs s'étaient déjà engagés à verser 200 millions d'euros au Fonds national de solidarité en faveur des petites entreprises et des indépendants, dont la création fait partie des mesures d'aide déployées par le gouvernement. Mme Lustman écarte en revanche la possibilité d'un accord général pour rembourser une partie des primes auto au vu de la chute des usages en période de confinement : *"Toutes les compagnies d'assurance ne seront pas en capacité de rendre l'argent des primes auto car elles devront faire face à une hausse des sinistres dans d'autres branches."* Elle assure cependant que chacun des membres de la FFA va, *"en fonction de ses moyens"* proposer *"des réductions de primes et des extensions de garanties"* . Des mesures pouvant représenter *"plusieurs centaines de millions d'euros"* .